



Trèbes.

N° 55/2026

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 011-211103973-20261002-55_26-DE

S'LO

FOLIO 237

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT HUIT SEPTEMBRE, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026

PRÉSENTS : M. le MAIRE

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. MAYNARD. SENTENAC. LAROCHE. GALY. Adjoints.
MMES. MM. LAFON. MITAIS. LASGOUZES. PEIX. SAINT-ANDRÉ. DE PRADO. NICOLAÏ.
BEAUREPAIRE. HERNANDEZ. BIAUNÉ. AZAÏS. DIEDRICH. DE FREITAS. CASTANS.GRAVES.
SANCHEZ.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. OLLAGNIER.
MME MEDVES.
M. QUESNEL
M. PIEDRA.
MME BILLECI.
MME DEZARNAUD.

PROCURATIONS :

M. OLLAGNIER à M. le Maire
MME MEDVES à MME GALY
M. QUESNEL à MME DE FREITAS
M. PIEDRA à M. SANCHEZ
MME BILLECI à MME PEIX
MME DEZARNAUD à MME SAINT-ANDRÉ.

Madame Maryse SAINT-ANDRÉ a été désignée secrétaire de séance.

OBIET : Désignation d'un représentant de la commune aux instances de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)

VU le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C, relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-21 relatif aux modalités de vote lors des nominations et désignations ;

VU la délibération n° 2026-173 du Conseil communautaire de Carcassonne Agglo en date du 29 juin 2026 portant renouvellement de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixant sa composition à 83 membres, soit un représentant par commune membre ;

CONSIDÉRANT la demande de Carcassonne Agglo invitant les conseils municipaux des communes membres à procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à siéger au sein de la CLECT ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	29

Vote : Pour	29
Contre	00
Abstentions	00

DÉSIGNE un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Carcassonne Agglo, parmi ses membres :

- un représentant titulaire : **Didier CARBONNEL**
- un représentant suppléant : **Jeannine GARINO.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
sa publication le :
et de sa transmission en Préfecture le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai